

Formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant – DEAS PARCOURS PASSERELLES ET POST-JURY VAE

PREREQUIS :

- Etre titulaire de l'un des diplômes suivants : DEAVS-DEAMP-DEA-TPAVF-DEAES
Accompagnant à la vie à domicile/Accompagnant à la vie en structure/accompagnant à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire.
- Avoir satisfait aux épreuves du jury VAE.

OBJECTIFS :

- **Professionnels** : obtenir le DEAS.
- **Opérationnels et évaluables** : à l'issue de la formation, être capable de :
 - ❖ Accompagner une personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne en tenant compte de ses besoins et de son degré d'autonomie (formation de 280 heures)
 - ❖ Apprécier l'état clinique d'une personne (formation de 210 heures)
 - ❖ Réaliser des soins adaptés à l'état clinique de la personne (formation de 455 heures)
 - ❖ Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des personnes (Ergonomie) (formation de 105 heures)
 - ❖ Etablir une communication adaptée à la personne et son entourage (formation de 210 heures)
 - ❖ Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel spécifique aux établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux (formation de 105 heures)
 - ❖ Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins (formation de 35 heures)
 - ❖ Organiser son travail dans une équipe pluri professionnelle (formation de 35 heures)

Selon les parcours :

DEAVS : 2-3-6-8	DEAES domicile : 2-3-6-8
DEAMP : 2-3-6	DEAES structure : 2-3-6
DEA : 1-3-6-8	DEAES éducation et vie : 1-2-3-6-8
TPAVF : 2-3-6-7-8	VAE : selon décision du jury VAE

DUREE : de janvier à décembre. Variable en fonction des compétences restant à valider.

MODALITES ET DELAIS D'ACCES :

- Formation passerelle ou en parcours de VAE
- Sélection effectuée par un jury sur la base d'un dossier et d'un entretien destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation

- Inscriptions au printemps. Entretiens en septembre. Résultats en octobre. Rentrée en janvier.

METHODES PEDAGOGIQUES :

- **Enseignement en présentiel/distanciel** : cours magistraux/petits groupes, plateforme numérique, travaux dirigés, travaux de groupe et de séances d'apprentissages pratiques et gestuels
- **Enseignement en stage** : stages réalisés en milieu professionnel (secteur sanitaire, social ou médico-social, en établissement ou à domicile). Nombre et durée des stages variables selon le parcours.

INTERVENANTS :

- Infirmiers formateurs permanents
- Intervenants extérieurs, professionnels exerçant dans le secteur sanitaire ou social.

MODALITES D'EVALUATION : l'évaluation des compétences est conforme au référentiel de formation.

- Compétence 1 : épreuve écrite + mise en situation professionnelle (MSP)
- Compétence 2 : épreuve écrite
- Compétence 3 : MSP
- Compétence 4 : épreuve pratique
- Compétence 5 : épreuve écrite et orale
- Compétence 6 : épreuve écrite
- Compétence 7 : épreuve écrite ou orale
- Compétence 8 : épreuve écrite

L'acquisition de toutes les compétences restant à valider, selon le parcours, permet l'obtention du diplôme.

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP : renseignements auprès du contact handicap de l'établissement

CONTACTS :

- **administratif**
- **pédagogique**
- **handicap**

☎ 05 56 24 93 01
contact@institutsaintantoine.fr

TARIFS 2021 :

- Possibilité de prise en charge par la Région Nouvelle-Aquitaine pour tous les demandeurs d'emploi.
- Financement personnel : taux horaire 11,20 € + 100 € frais de dossier
- Financement employeurs, OPCO, Transition Pro : sur devis